

charge est bien pénétrée, on la retire et on en met une autre, et ainsi de suite. Quand les bardeaux sont posés, on ajoute de la chaux au reste du liquide pour faire un bon badigeon ; on colore à volonté avec du noir de fumée, de l'ocre ou du brun espagnol, et on applique sur le toit avec une brosse ou un vieux balai. Ce badigeonnage peut être renouvelé de temps à autre.—O. C.—*La Presse.*



CANAL DU SAULT STE-MARIE.
AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LES TRAVAUX pour la construction du canal ci-dessus mentionnés, annoncés pour être adjugés le 23 Octobre, sont inévitablement ajournés aux dates suivantes :

Les soumissions reçues jusqu'à

Mercredi, le 7e jour de Novembre prochain.

Les plans et devis seront prêts à être examinés à ce bureau et au Sault Ste Marie, le et après

Mercredi, le 24e jour d'Octobre prochain.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 27 septembre 1888,

11 octobre 1888.—4

La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'Incendie de Stanstead & Sherbrooke.

Les membres de la dite compagnie sont, par les présentes, avertis que les prélèvements suivants ont été faits sur tous les billets de dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, pour couvrir les pertes et les dépenses de l'année finissant le 31 août 1888.

	Sur billets datés antérieurement au 6 octobre 1886	Classe Agricole depuis le 6 octobre 1886	Classe Commerciale depuis le 6 octobre 1886
	par cent	par cent	par cent
15 Septembre 1887	1	1/2	1 1/2
" Octobre "	1	1	1
" Novembre "	1/2	1/2	1/2
" Décembre "	1/2	1	1/2
" Janvier 1888	1/2	1/2	1/2
" Février "	1/2	1/2	1/2
" Mars "	1	1/2	1/2
" Avril "	1/2	1/2	1 1/2
" Mai "	1/2	1/2	1/2
" Juin "	1/2	1/2	1/2
" Juillet "	1	1/2	1
" Août "	1/2	1	1 1/2
Total	8	6	10

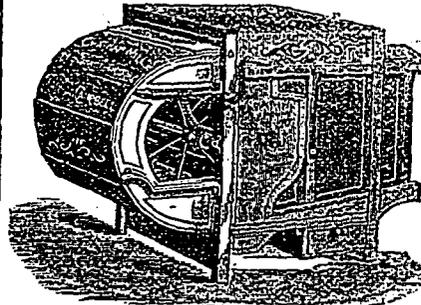
Les dits prélèvements formant 8 par cent sur le montant original des billets de dépôt antérieurs au 6 octobre 1886; 6 par cent sur les billets de la "Classe Agricole," et 10 par cent dans la Classe Commerciale (déduction faite des endossements pour annulation), sont par les présentes exigés et doivent être payés sans délai au bureau de la compagnie autorisée.

Par ordre,

GEO. ARMITAGE,
Secrétaire et Trésorier.

Sherbrooke, 3 octobre 1888.
11 octobre 1888.—2

Machine à Couper.



Rien de plus utile pour un cultivateur que les instruments aratoires comme les moissonneuses, charrues, batteuses, machine à couper la paille et les racines qu'on se procure à très bas prix chez

R. J. LATIMER,
92, rue McGill, Montréal.

401, rue St Valier, St Sauveur, Québec.

4 Octobre 1888.—4

DE QUEBEC AUX ANTILLES.

NOTES DE VOYAGE

Par M. l'Abbé MONTMINY.

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec et au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, au prix modique de **30 CENTS.**

Comme le tirage de cette brochure est limité le public voudra bien se le procurer sous le plus court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Raconté dans un style sobre et facile, le voyage de M. Montminy ne saurait manquer d'intéresser toutes les personnes désireuses de s'instruire et de se renseigner sur un contrée aussi peu connue que les Antilles: son climat, ses habitudes, les mœurs et coutumes de ses habitants, la topographie et la description de chacune des îles, le danger de la navigation pour s'y rendre.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles. Ils trouveront dans ses quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs études géographiques sur ces lieux, que les rapports commerciaux et autres avec le Canada rendent de plus en plus intéressants.

23 août 1888.—10

J. A. LANGLAIS, Editeur.

J. ELZEAR POULIOT, Avocat,

Commissaire des Cours du Nouveau-Brunswick.

Bureau: Maison Frenette, rue de la Cour,

Fraserville, P. Q., Canada.

19 juillet 1888.—6 m.

Apprenti typographe demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions d'engagement s'adresser à

FIRMIN H. PROULX, à
Ste Anne de la Pocatière.